

GORGES DE
L'ARDÈCHE
L'INTERCO

Dossier de presse

Conseil communautaire

13 avril 2021

Contact presse :

Sarah Burleraux

04 75 37 04 60 – 07 72 45 69 58

communication@cc-gorgesardeche.fr

Conseil communautaire du 13 avril 2021

Le conseil communautaire du 13 avril 2021 de la communauté de communes des Gorges de l'Ardèche, s'est tenu à 18h à Salavas (salle des fêtes). En raison des conditions sanitaires, la séance du conseil s'est tenue à huis clos.

Voici un résumé des principaux points abordés :

1/ Plan alimentaire territorial

Réponse groupée de l'appel à manifestation d'intérêt pour un plan alimentaire territorial

Les communautés de communes Pays de Beaume-Drobie, Pays des Vans en Cévennes et des Gorges de l'Ardèche souhaitent candidater conjointement à un appel à projets national pour la mise en place d'un **plan alimentaire territorial (PAT) Sud Ardèche**.

Un plan alimentaire territorial (PAT) est un projet collectif visant à rapprocher les producteurs, les transformateurs, les distributeurs, les collectivités territoriales, les acteurs de la société civile et les consommateurs pour le développement d'une agriculture durable ainsi que d'une alimentation de qualité sur un territoire donné. La mise en place d'un PAT comprend :

- **Une dimension économique** : structuration et consolidation des filières dans les territoires, rapprochement de l'offre et de la demande, maintien de la valeur ajoutée sur le territoire, contribution à l'installation d'agriculteurs ;
- **Une dimension environnementale** : saisonnalité des produits, préservation de l'eau et des sols, de la biodiversité et des paysages, atténuation et adaptation au changement climatique, amélioration de la logistique et réduction des transports, lutte contre le gaspillage alimentaire et recyclage des déchets organiques ;
- **Une dimension sociale et sanitaire** : accès à des produits de qualité, création de lien social, lutte contre la précarité alimentaire.

L'appel à projets est lancé conjointement par le ministère des solidarités et de la santé, de l'agriculture et de l'alimentation et par l'Agence de la transition écologique. Les candidatures doivent être déposées avant le 15 avril 2021.

La communauté de communes du pays de Beaume-Drobie est désignée chef de file de la candidature PAT Sud Ardèche.

2/ Finances

Avenant à la convention avec le Département pour les travaux de contournement du laboratoire M&L (Melvita)

Une convention financière a été signée en octobre 2016 entre le département de l'Ardèche et la communauté de communes des Gorges de l'Ardèche pour le déplacement de la RD1 au niveau de l'usine Melvita à Lagorce.

La participation de la communauté de communes représentait 53.33% du coût HT des travaux, estimé à 375 000 €, soit un montant de 200 000 €.

Du fait des difficultés techniques imprévues et apparues lors de la réalisation du chantier, entraînant l'augmentation des quantités requises (terrassement et enrochement) et autres plus-values, le coût total de l'aménagement a été réévalué à 570 833.33 € HT.

Une participation complémentaire de 50 000 € de la communauté de communes était prévue mais n'a pas été officialisée. Un avenant est donc nécessaire : il prend en compte l'évolution du coût total de l'opération et arrête les nouvelles modalités financières.

La participation de la communauté de communes passe de 200 000 € à 250 000 €, soit 43.77% du coût total HT de l'opération.

Les 50 000.00 € restant à régler au Département ont été inscrits au budget 2021.

Les travaux ont été réalisés et la déviation a été mise en service en juillet 2019.

Comptes de gestion et comptes administratifs 2020

Il est demandé aux conseillers d'approuver les comptes de gestion du comptable public et les comptes administratifs 2020 pour l'ensemble des budgets de la collectivité : budget principal, déchets ménagers, mobilités, ZA Les Estrades.

Compte de gestion budget principal 2020

DEPENSES		
. Mandats émis		13 623 279.97 €
. Annulation de mandats		277 640.27 €
Sous total		13 345 639.70 €
Soit en :		
	Investissement	2 353 698.79 €
	Fonctionnement	10 991 940.91 €
RECETTES		
. Mandats émis		13 611 375.08 €
. Annulation de titres		371.85 €
Sous total		13 611 003.23 €
Soit en :		
	Investissement	2 564 787.34 €
	Fonctionnement	11 046 215.89 €

Budget principal	Résultat de clôture (2019)	Part affectée à l'investissement (2020)	Résultat de l'exercice (2020)	Résultat de clôture
Investissement	338 845.21 €		211 088.55 €	549 933.76 €
Fonctionnement	802 865.77 €		54 274.98 €	857 140.75 €

Compte de gestion budget ordures ménagères 2020

DEPENSES	
. Mandats émis	4 491 443.39 €
. Annulation de mandats	534.00 €
Sous total	4 490 909.39 €
Soit en :	
Investissement	469 825.54 €
Fonctionnement	5 662 896.55 €
RECETTES	
. Mandats émis	5 951 054.67 €
. Annulation de titres	48 139.52€
Sous total	5 902 915.15 €
Soit en :	
Investissement	240 018.60€
Fonctionnement	5 662 896.55 €

Budget principal	Résultat de clôture (2019)	Part affectée à l'investissement (2020)	Résultat de l'exercice (2020)	Résultat de clôture)
Investissement	461 556.76		- 229 806.94	231 749.82
Fonctionnement	-1 831 174.43		1 641 812.70	-189 361.73

Compte de gestion budget mobilités 2020

DEPENSES	
. Mandats émis	86 658.37 €
. Annulation de mandats	
Sous total	86 658.37 €
Soit en :	
Investissement	19 893.09 €
Fonctionnement	66 765.28 €
RECETTES	
. Mandats émis	152 578.53 €
. Annulation de titres	
Sous total	152 578.53 €
Soit en :	
Investissement	397.00 €
Fonctionnement	152 181.53 €

Budget principal	Résultat de clôture (2019)	Part affectée à l'investissement (2020)	Résultat de l'exercice (2020)	Résultat de clôture)
Investissement	- 4 150.82		-19 496.09	-23 646.91
Fonctionnement	- 73 153.59		85 416.25	12 262.66

Compte de gestion budget ZA Les Estrades 2020

DEPENSES	
. Mandats émis	427 514.44 €
. Annulation de mandats	
Sous total	427 514.44 €
Soit en :	
Investissement	190 121.29 €
Fonctionnement	237 130.04 €
RECETTES	
. Mandats émis	473 303.69 €
. Annulation de titres	
Sous total	473 303.69 €
Soit en :	
Investissement	236 590.04 €
Fonctionnement	236 713.65 €

Budget principal	Résultat de clôture (2019)	Part affectée à l'investissement (2020)	Résultat de l'exercice (2020)	Résultat de clôture
Investissement	- 236 590.04		46 468.75	-190 121.29
Fonctionnement	62 999.84		-416.39	62 583.45

Compte administratif budget principal 2020

		DEPENSES		RECETTES	
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	A	10 991 940,91	G	11 046 215,89
	Section d'investissement	B	2 353 698,79	H	2 564 787,34
			+		+
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section de fonctionnement (002)	C	0,00	I	802 865,77
	Report en section d'investissement (001)	D	0,00	J	338 845,21
			(si déficit)		(si excédent)
			(si déficit)		(si excédent)
			=		=
TOTAL (réalisations + reports)		= A+B+C+D	13 345 639,70	= G+H+I+J	14 752 714,21
RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (1)	Section de fonctionnement	E	0,00	K	0,00
	Section d'investissement	F	1 873 971,01	L	1 632 958,00
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	= E+F	1 873 971,01	= K+L	1 632 958,00
RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	= A+C+E	10 991 940,91	= G+I+K	11 849 081,66
	Section d'investissement	= B+D+F	4 227 669,80	= H+J+L	4 536 590,55
	TOTAL CUMULE	= A+B+C+D+E+F	15 219 610,71	= G+H+I+J+K+L	16 385 672,21

Compte administratif budget ordures ménagères 2020

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION (1)
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section d'exploitation	A 4 021 083,85	G 5 662 896,55	G-A 1 641 812,70
	Section d'investissement	B 469 825,54	H 240 018,60	H-B -229 806,94

		+		+	
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section d'exploitation (002)	C 1 831 174,43 (si déficit)	I 0,00 (si excédent)		
	Report en section d'investissement (001)	D 0,00 (si déficit)	J 461 556,76 (si excédent)		

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION (1)
TOTAL (réalisations + reports)		P= A+B+C+D 6 322 083,82	Q= G+H+I+J 6 364 471,91	=Q-P 42 388,09

RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (2)	Section d'exploitation	E 0,00	K 0,00
	Section d'investissement	F 0,00	L 0,00
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	= E+F 0,00	= K+L 0,00

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION (1)
RESULTAT CUMULE	Section d'exploitation	= A+C+E 5 852 258,28	= G+I+K 5 662 896,55	-189 361,73
	Section d'investissement	= B+D+F 469 825,54	= H+J+L 701 575,36	231 749,82
	TOTAL CUMULE	= A+B+C+D+E+F 6 322 083,82	= G+H+I+J+K+L 6 364 471,91	42 388,09

Budget consolidé et affectation des résultats

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSE OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSE OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSE OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT
Résultats reportés	1 831 174.43	802 865.77	-	800 401.97	1 831 174.43	1 603 267.74
Opérations de l'exercice	15 013 024.76	16 709 112.44	2 823 524.33	2 804 805.94	17 836 549.09	19 513 918.38
Totaux	16 844 199.19	17 511 978.21	2 823 524.33	3 605 207.91	19 667 723.52	21 117 186.12
Résultat de clôture		667 779.02		781 683.58		1 449 462.60

Besoin de financement
Excédent de financement

781 683.58

Restes à réaliser

1 873 971.01 1 632 958.00

Besoin de financement
Excédent de financement
des restes à réaliser

241 013.01

Besoin total de financement
Excédent total de financement

540 670.57

2° Considérant l'excédent de fonctionnement, décide d'affecter la somme de

667 779.02

au compte 002 Excédent de fonctionnement

Compte administratif budget mobilités 2020 et affectation du résultat

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSE OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSE OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSE OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT
Résultats reportés	73 153.59		4 150.82		77 304.41	-
Opérations de l'exercice	66 765.28	152 181.53	19 893.09	397.00	86 658.37	152 578.53
Totaux	139 918.87	152 181.53	24 043.91	397.00	163 962.78	152 578.53
Résultat de clôture		12 262.66	23 646.91		11 384.25	

Besoin de financement
Excédent de financement

23 646.91

Restes à réaliser

-

Besoin de financement
Excédent de financement
des restes à réaliser

23 646.91

Besoin total de financement
Excédent total de financement

23 646.91

2° Considérant le déficit d'investissement, décide de reporter la somme de

12 262.66

au compte 1068 Excédent de fonctionnement capitalisé

et la somme de

23 649.91

au compte D001 déficit investissement reporté

Compte administratif budget ZA Les estrades 2020 et affectation du résultat

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSE OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSE OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSE OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT
Résultats reportés		62 999.84	236 590.04		236 590.04	62 999.84
Opérations de l'exercice	237 130.04	236 713.65	190 121.29	236 590.04	427 251.33	473 303.69
Totaux	237 130.04	299 713.49	426 711.33	236 590.04	663 841.37	536 303.53
Résultat de clôture		62 583.45	190 121.29		127 537.84	

Besoin de financement
Excédent de financement

190 121.29

Restes à réaliser

-

Besoin de financement
Excédent de financement
des restes à réaliser

190 121.29

Besoin total de financement
Excédent total de financement

190 121.29

2° constate l'excédent de fonctionnement décide d'affecter

62 583.45

au compte 002 (excédent de fonctionnement)

190 121.29

au compte 001 Déficit d'investissement reporté (gestion de stocks)

Dissolution du budget annexe déchets ménagers

Compte tenu du mode de financement des déchets ménagers en 2021 (taxe d'enlèvement des ordures ménagères), un budget annexe pour enregistrer les écritures comptables n'a plus lieu d'être. Aussi il est demandé aux conseillers d'acter la dissolution de ce budget annexe déchets ménagers. Les résultats de l'exercice 2020 sont repris au budget principal.

Vote des budgets 2021

Il est demandé aux conseillers de se prononcer sur les votes des budgets 2021 : budget principal, mobilités et ZA Les Estrades.

Jean-Yvon Mauduit, vice-président en charge des finances et de l'administration générale, présente le budget 2021 aux conseillers : *« Le budget est un acte fondateur. C'est la validation de notre feuille de route pour les 12 mois à venir. Il s'agit en effet de poser les bases, de fixer les projets de l'année en cours.*

Ce budget 2021 que nous vous proposons, nous l'avons voulu clair, lisible, efficace.

Un choix responsable, car les attentes de nos concitoyens à l'endroit des acteurs publics ne cessent de croître.

En 2020, un effet ciseaux diagnostiqué entre la dégradation des ressources d'une part, et la montée en puissance des charges héritées ou nouvelles d'autre part -particulièrement sur le budget ordures ménagères- nous a conduit à demander un effort important aux communes et aux citoyens et je tiens à saluer une nouvelle fois la solidarité et la compréhension dont tous ont fait preuve.

Nous avons engagé un processus d'optimisation des dépenses qui nous permet aujourd'hui de gérer de manière précise et exigeante, le développement de nos projets et l'utilisation de nos ressources.

Couplé à cette exigence permanente dans les dépenses, l'effort consenti par nos communes et nos concitoyens l'an passé nous permet :

- *de ne pas augmenter les taux d'imposition en 2021 (taxe sur le foncier bâti et foncier non bâti ; cotisation foncière des entreprises)*
- *de rétablir l'attribution de compensation à destination des communes au niveau de 2019*
- *de rétablir le FPIC (le Fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales) dont la part communale avait été gardée par la communauté de communes en 2020.*

*Cependant, comme je vous l'ai rappelé lors du débat d'orientation budgétaire le 23 mars dernier, notre capacité d'investissement reste limitée : avec une épargne nette négative – **175 123 euros**, nous ne pouvons pas autofinancer nos investissements sans avoir recours à l'emprunt.*

Nous nous en tiendrons aux investissements essentiels comme : la voirie, la fibre optique, l'achat de bacs d'ordures ménagères, d'horodateurs et le renouvellement de matériel informatique.

Nous venons de terminer une année difficile et nous avons su remonter la pente.

Tournons-nous vers l'avenir avec l'élaboration de plans d'activités sur plusieurs années au lieu de plans différents chaque année.

Enfin, par la collaboration, nous réglerons les problèmes de manière plus créative, et obtiendrons ainsi des résultats plus rapides et concrets. Je compte sur vous tous. »

Budget principal 2021

FONCTIONNEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT
V O T E	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	14 464 638,00	13 796 858,98
	+	+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
	002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE (2)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 667 779,02
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (3)		14 464 638,00	14 464 638,00

		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
V O T E	CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris le compte 1068)	3 905 294,99	3 364 624,42
	+	+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	1 873 971,01	1 632 958,00
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif) 0,00	(si solde positif) 781 683,58
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)		5 779 266,00	5 779 266,00

Budget mobilités 2021

EXPLOITATION			
	DEPENSES DE LA SECTION D'EXPLOITATION	RECETTES DE LA SECTION D'EXPLOITATION	
V O T E	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	191 662,00	191 662,00
	+	+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
	002 RESULTAT D'EXPLOITATION REPORTE (2)	(si déficit)	(si excédent)
	0,00	0,00	0,00
	=	=	=
	TOTAL DE LA SECTION D'EXPLOITATION (3)	191 662,00	191 662,00
INVESTISSEMENT			
	DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	
V O T E	CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris les comptes 1064 et 1068)	26 023,75	49 670,66
	+	+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif)	(si solde positif)
	23 646,91	0,00	0,00
	=	=	=
	TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)	49 670,66	49 670,66

Budget ZA Les Estrades 2021

Budget fonctionnement : 282 752,33 €

Budget investissement : 269 865,17 €

Vote des taux de fiscalité 2021

Compte tenu de l'équilibre du budget, taux des taxes suivantes demeurent inchangés :

- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 3.38 %
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 3.53 %
- Cotisation Foncière des Entreprises : 25.58 %

Quant à la taxe d'habitation, la collectivité ne peut plus délibérer sur ce taux.

Afin de financer la gestion des déchets ménagers et compte tenu des dépenses prévisionnelles afférentes pour 2021, il est proposé aux conseillers un taux de taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) de 17.70 %.

3/ Ordures ménagères : modification du règlement de collecte et de facturation

Les modifications apportées en 2021 au service de collecte et aux modalités de facturation doivent être retranscrites dans le règlement.

L'objet du règlement de collecte est de définir les conditions et les modalités de la collecte des déchets ménagers et assimilés conformément à L'article L.2224-16 du Code général des collectivités territoriales, ainsi que la collecte du tri sélectif, des cartons et du verre dans le cadre du service assuré par la communauté de communes des Gorges de l'Ardèche ou par délégation au SICTOBA (syndicat de collecte et de traitement des ordures ménagères de la basse Ardèche).

L'objet du règlement de facturation est de définir les conditions et les modalités de facturation des déchets ménagers et assimilés conformément à la réglementation en vigueur.

Les modifications principales concernent :

- Le règlement s'applique de manière identique aux 20 communes de la communauté de communes des Gorges de l'Ardèche : collecte en points d'apport volontaires de tous les flux (sauf collecte en porte à porte de certains professionnels) et financement par la taxe d'enlèvement des ordures ménagères.
- Le règlement précise les modalités d'accès au service de collecte (facultatif) en porte à porte des professionnels, ainsi que les catégories de professionnels assujetties à la redevance spéciale des professionnels (conformément à la délibération du conseil communautaire du 15 décembre 2020) et ceux exonérés de TEOM (conformément à la délibération du conseil communautaire du 13 octobre 2020).

4/ Culture : subvention à l'association Théâtre en Cours(s)

Une convention de préfiguration de l'éducation artistique et culturelle (EAC) a été signée avec le Département en novembre 2019. La communauté de communes a obtenu pour l'année 2020 une aide de 12 000 € afin de faire le diagnostic culturel du territoire et mettre en place un premier projet d'éducation artistique et culturelle : le festival « Chahut-Babut(s) ». Une subvention de 6 000 € est donc prévue à l'association porteuse du projet.

Prévu initialement au 1^{er} semestre 2020, Chahut-Bahut(s) a été reporté en 2021 à cause de la crise sanitaire.

Chahut-Bahut(s) est porté par l'Association Théâtre en cour(s), dont le siège social est à Rochecolombe. C'est un projet à vocation éducative, artistique et culturelle se déroulant sur une partie de l'année scolaire et aboutissant à un temps fort : une journée « festival » au collège Henri Ageron de Vallon Pont d'Arc. Cette journée est prévue **vendredi 7 mai 2021**. L'association Théâtre en cour(s) travaille à un format « ouvert au public » compatible avec la crise sanitaire.

Ce projet permet diverses pratiques artistiques au sein du collège : arts de la rue, cirque, travail d'écriture, arts plastiques. Dans le cadre d'une résidence artistique, la Compagnie ToNNe propose des ateliers de découverte des arts de la rue dans les classes de 6^{ème} et crée de toutes pièces un

spectacle avec un groupe de 13 collégiens volontaires, issus de différentes classes (6^{ème}, 5^{ème} et 3^{ème}). Une première semaine de résidence s'est tenue en février 2021, à raison de 3h par jour avec le groupe de 13 élèves. Jeudi 25 mars, la compagnie est venue travailler une journée. Une nouvelle semaine de résidence est prévue début mai.

L'équipe éducative du collège est fédérée autour du projet : professeurs de sport pour des ateliers autour du cirque, de français pour le travail d'écriture des saynètes ou encore d'arts plastiques pour la création des décors et défilés.

Le projet fait collaborer diverses structures locales, comme les résidents de l'EHPAD de Vallon Pont d'Arc, une troupe de résidents de Béthanie (ESAT), etc. Un des objectifs est d'ouvrir le collège sur l'extérieur, de faire de la cour un lieu de création et de diffusion artistique à destination des élèves, des parents d'élèves mais également des habitants des alentours.

Avec la crise sanitaire, le projet s'adapte en permanence. Par exemple, une solution a été trouvée pour faire participer les résidents de l'Ehpad au spectacle, mais sans rencontre physique avec les élèves, en intégrant des « voix off » au spectacle.

5/ Ordre du jour exhaustif

- **Economie**
 - Plan alimentaire de territoire
 - Petites villes de demain : autorisation de demande de subventions

- **Ressources Humaines**
 - Contrat d'assurance risques statutaires (lancement d'un marché pour un appel d'offre par le CDG 07)
 - Modification d'un poste de rédacteur principal de 1^{ère} classe à temps non complet en poste à temps complet

- **Administration Générale**
 - Désignation d'un représentant suppléant pour le SICTOBA

- **Finances**
 - Avenant à la convention du 13 octobre 2016 relative au financement de l'aménagement du contournement de l'entreprise Laboratoire M&L
 - Comptes de gestion 2020
 - Comptes administratifs 2020
 - Dissolution du budget déchets ménagers
 - Vote des Budgets 2021
 - Vote des taux de fiscalité

- **Ordures Ménagères**
 - Approbation de la modification du règlement de collecte et de facturation 2021

- **Enfance**
 - Renouvellement de la convention avec la crèche Les Péquélous de Ruoms
 -

- **Culture**
 - Subvention à l'association « Théâtre en Cour(s) » dans le cadre du programme l'Education Artistique et Culturelle

- **Questions diverses et informations**